



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Liberaux

Question écrite n° 7793

### Texte de la question

M. Jean-Yves Cozan appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les inquietudes tres vives manifestees par les infirmiers et infirmieres liberaux sur le projet de creation d'un statut liberal de l'aide-soignant. Depuis plusieurs annees, les infirmiers liberaux jouent un tres grand role dans le maintien a domicile des personnes agees et remplissent leur mission avec beaucoup de devouement et de technicite, dans un cadre medical, puisqu'ils interviennent sur prescription medicale. Il precise que la formation de trois annees d'etudes puis de trois annees de travail en structure organisee des infirmiers liberaux est un gage de serieux et de securite pour les personnes dependantes. Il lui demande en consequence si elle envisage de prendre des mesures particulieres en la matiere qui viendraient modifier les dispositions actuelles.

### Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est conscient du haut degre de qualification des infirmiers liberaux et du role tres important qu'ils jouent dans l'organisation de notre systeme de soins notamment dans la mise en oeuvre de la politique de maintien a domicile des personnes agees dependantes. Il est precise a l'honorable parlementaire qu'il n'est pas dans ses intentions de modifier la legislation en vigueur dans le but de permettre l'exercice liberal des fonctions d'aide soignant.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cozan Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7793

**Rubrique :** Infirmiers et infirmieres

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3971

**Réponse publiée le :** 7 février 1994, page 603